

Requête en confirmation de nomination de liquidateur

A Mesdames et Messieurs les magistrats composant le Tribunal de commerce de
La société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à .
. . . .
Inscrite au registre des personnes morales sous le numéro
Ici représentée par
Agissant en sa qualité de
. . . .
En vertu de

Vous expose ce qui suit:

La société a été constituée le aux termes d'un acte reçu par le notaire . . .
. résidant à

Cet acte a été publié au Moniteur Belge le

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois, aux termes d'un acte reçu
par le notaire résidant à

Cet acte a été publié au Moniteur Belge le

L'assemblée générale des associés a décidé de dissoudre la société aux termes d'un procès-verbal
dressé par le notaire résidant à, le

En vue de la dissolution, le gérant a établi un rapport justificatif détaillé, auquel était joint la situation
active et passive de la société, à une date ne remontant pas à plus de trois mois.

Dans le cadre de l'acte de dissolution, l'assemblée générale a désigné comme liquidateur, avec les
pouvoirs prévus par le code des sociétés et par les dispositions statutaires, M

.
Cette assemblée générale a désigné comme liquidateur à titre subsidiaire, M

.
Le liquidateur désigné n'a pas encore posé d'acte entre la date de sa nomination et la présente
requête.

La société vous demande par la présente requête la confirmation de la nomination du liquidateur,
pour lui permettre de pouvoir entrer en fonction.

Le liquidateur désigné présente toutes les garanties de probité et toutes les garanties
professionnelles et n'a pas fait l'objet de clauses d'exclusion visées par le code des sociétés. Il en
est de même pour le liquidateur proposé à titre subsidiaire.

Une copie du rapport du gérant, de la situation active et passive, et de l'acte de dissolution sont
jointes à la présente requête.

Pour ces motifs,

La société vous demande de déclarer la présente requête recevable et fondée,

Et, en conséquence confirmer la nomination en qualité de liquidateur de M

A titre subsidiaire, désigner à cette fonction, M

Dire que le liquidateur devra se soumettre aux dispositions du code des sociétés, et plus
particulièrement aux articles 189 à 195.

Fait à, le